

Association SMT

25 rue Edmond Nocard

94410 Saint Maurice

06/79/72/44/30

Courrier secretaire@a-smt.org

Site internet www.a-smt.org



FACE AU HARCELEMENT SEXUEL PROFESSIONNEL, L'ORDRE DES MEDECINS AU MINIMUM PASSIF IL PERSISTE A INTERDIRE LES ECRITS MEDICAUX ATTESTANT DE CES EFFETS SUR LA SANTE

Nous étions une trentaine de personnes ce mercredi matin 17 janvier 2018 pour assister à l'instance disciplinaire nationale d'appel de l'ordre des médecins concernant le Dr Karine DJEMIL.

Rappelons que ce médecin du travail avait été condamnée à six mois d'interdiction d'exercice (!) pour avoir remis à deux salariées des études de leur poste de travail rédigées en appui d'inaptitude médicale de sauvegarde participant du dossier médical et fondées sur une démarche de clinique médicale du travail. Ces études décrivaient en particulier des faits de harcèlement sexuel dont elles avaient été victimes ainsi que leur contexte organisationnel professionnel. Ces écrits médicaux démontrent son professionnalisme et une haute conscience de ses devoirs déontologiques.

La présidente de l'instance a décidé d'ajourner sur le champ l'examen du dossier du Dr DJEMIL au prétexte (selon le greffier) que la salle ne comportait que huit sièges pour la publicité des débats.

Cette hâte à ajourner est particulièrement révélatrice de l'embarras de l'institution, l'exiguïté de la salle n'étant bien entendu qu'un prétexte. Il était prévisible, du fait du caractère politique de la session, que le Dr DJEMIL serait accompagnée d'une trentaine de personnes. On ne nous fera pas croire qu'il n'existe pas de salle plus vaste dans ce nouveau bâtiment.

Les raisons sont toutes autres :

- Les conditions de fonctionnement antérieures de l'instance disciplinaire régionale notamment des entorses à la confidentialité du délibéré, des remarques fantaisistes sur la personnalité du Dr DJEMIL et enfin une expertise psychiatrique imposée par abus de pouvoir, rendent très difficile l'examen de l'affaire par l'instance nationale qui se voit en situation de contredire l'instance régionale.
- L'énormité de la sanction est en elle-même particulièrement gênante si on la compare à celle qu'avait infligée l'ordre à un psychiatre de la Sarthe, finalement mis en examen pour viol sur plusieurs patientes. Il avait été l'objet de plusieurs signalements et plaintes au conseil de l'ordre considérés par celui-ci comme non recevables ou passibles de sanctions symboliques n'excédant pas trois mois d'interdiction d'exercice.
- La CNAM est confrontée à un déferlement d'accidents du travail, plus de 10.000, et de maladies professionnelles, près de 600, pour pathologies psychiques, liés à l'organisation du travail et reconnus par la CPAM. Elle

demande aux médecins traitants de déclarer davantage les sinistres et d'informer leurs patients sur leurs droits potentiels.

- Ce qui met en évidence plus de 21.000 certificats médicaux initiaux d'AT/MP annuels attestant d'un lien entre une pathologie psychique et le travail, rédigés par des médecins que l'ordre ne poursuit pas malgré son interdiction de rédaction ! Alors que l'ordre continue à recevoir des plaintes d'employeurs et à poursuivre les médecins, près de 400 par an, dont le seul objet est d'empêcher ces déclarations. Cherchez l'erreur de cette conception déontologique où les salariés-patients sont absents !
- Enfin, l'ordre est toujours en délicatesse avec la parité de sa représentation, et il hérite d'un lourd passé, pour le moins, peu progressiste en matière de droit des femmes. Le DR DJEMIL va être jugée par quatre médecins hommes !
- Le contexte actuel de revendications, qui notamment impose un coup d'arrêt en matière de harcèlement sexuel et une sévérité, particulièrement en entreprise, envers les harceleurs, confère à l'instance concernant le Dr DJEMIL un fort potentiel médiatique.

Pour l'ordre il faut donc faire peur aux médecins qui font leur devoir pour qu'ils n'attestent pas médicalement ! La complaisance de l'ordre et de ses complices des pouvoirs publics envers les employeurs est un scandale de santé publique !

Nous vous appelons à demeurer mobilisé-es et à vous préparer à soutenir le Dr DJEMIL. Nous vous informerons de la date retenue et, afin que l'instance ne soit pas prise à nouveau de cours (?!?), nous envisageons d'organiser une manifestation en bonne et due forme. A bon entendeur Salut !

Le 18/01/2018

Association Santé et médecine du Travail, <http://www.a-smt.org/>